

Scientifique : la pilule contraceptive est un abortif

Article rédigé par *Pierre-Olivier Arduin**, le 06 mars 2009

Humanæ vitæ : une prophétie scientifique. Ainsi s'intitule l'article paru dans l'*Osservatore romano* du 4 janvier et signé par José Maria Simon Castellvi, président de la Fédération internationale des associations de médecins catholiques (FIAMC). Si le texte est passé inaperçu en France, il a suscité un vif intérêt en Italie : il lamine la vulgate contraceptive en s'appuyant sur des faits totalement inédits [1].

En ce début d'année 2009, le professeur Castellvi prépare une bombe. Dans les colonnes du journal du Vatican, il présente les grandes lignes d'une étude parrainée par la FIAMC sur les dernières données médicales relatives à la contraception chimique [2]. Plus de cent pages, quelque trois cents citations issues de prestigieuses revues médicales internationales, ce travail sans équivalent est l'œuvre du docteur suisse Rudolf Ehmann, une des grandes sommités en matière de gynécologie, bien connu par ailleurs pour son objection de conscience exemplaire pendant sa carrière à toute prescription de contraceptifs. En portant à la connaissance du grand public les conclusions de ce document révolutionnaire, Castellvi a créé une onde de choc dans les milieux médicaux transalpins.

Un avortement précoce

Les données examinées dans la littérature scientifique prouvent en effet, à l'encontre du prêt-à-penser dominant, que la pilule classique composée d'hormones oestrogènes et progestatives agit fréquemment comme un *abortif*. Comme la pilule du lendemain ou le stérilet, les contraceptifs hormonaux les plus usités dans le monde industrialisé présentent, outre les mécanismes habituels de blocage de l'ovulation, une action d'*interception* du jeune embryon. La fonction *anti-nidatoire* de la contraception hormonale n'est donc qu'un avortement *précoce* réalisé à travers des moyens chimiques entre la fécondation et le moment – environ au septième jour de son développement – où l'enfant à peine conçu vient se nicher dans l'utérus. Occulté méthodiquement depuis de nombreuses années, ce fait est complètement ignoré du grand public. Le professeur Castellvi rappelle également ce que nous avons déjà relaté : un département de l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de recherche sur le cancer, a classé le 29 juillet 2005 la pilule dans le groupe I des agents cancérogènes [3]. En outre, le déversement de tonnes d'hormones dans l'environnement pollue substantiellement les nappes phréatiques ; leur dispersion pourrait expliquer l'augmentation de la stérilité masculine. Ce n'est pas tout. Dérivée de la cortisone, les molécules employées favorisent les infections sexuelles au premier rang desquelles les maladies à *chlamydiae*, redoutable bactérie qui entraîne nombre de stérilités féminines. Si l'on suit le raisonnement de la FIAMC, la pilule jouerait donc un rôle loin d'être négligeable dans le recours exponentiel aux fécondations *in vitro* que l'on observe dans nos pays occidentaux.

La pilule est une atteinte aux droits de l'homme

Pour le docteur Castellvi, le réquisitoire est sans appel : la pilule viole massivement les droits de l'homme sur cinq points primordiaux. En premier lieu, le droit à la vie en éliminant des embryons par son effet anti-nidatoire. Le droit à la santé ensuite parce que non seulement la pilule ne soigne rien mais de surcroît est dangereuse pour les femmes obligées de l'ingérer quotidiennement. Le droit à l'égalité entre les sexes puisque les hommes font porter entièrement le poids de ces contraintes sur les femmes. Le droit à l'éducation car les méthodes naturelles, respectueuses de l'anthropologie humaine, ne sont pas enseignées. Le droit à l'information enfin car la société civile est tenue dans l'ignorance sur tous ces points.

Castellvi n'est pas naïf, il sait que cet argumentaire, bien que qualifié au plus haut point, sera âprement combattu tant il remet en cause les courants idéologiques qui régissent aujourd'hui la procréation humaine. L'argent règne en maître, les intérêts économiques sous-jacents à la vente de la pilule sont faramineux [4]. Quant aux lobbies de la santé reproductive, ils ont besoin de la pilule pour établir un contrôle démographique impitoyable à l'échelon international. Le professeur Castellvi n'est cependant pas homme à se laisser abattre. Insistant sur le caractère plus que jamais prophétique du magistère en ce domaine, il demande solennellement

à l'Église de créer une commission spéciale *Humanae vitae* [5] . Pour faire bouger des lignes que l'on croyait immuables et reconquérir les esprits de nos contemporains.

***Pierre-Olivier Arduin** est responsable de la Commission bioéthique et vie humaine du diocèse de Fréjus-Toulon, directeur des études du troisième cycle Fondation Jérôme-Lejeune, et chroniqueur "société" du mensuel *La Nef*. Dernier ouvrage paru : [*La Bioéthique et l'Embryon*](#), Editions de l'Emmanuel, 2007.

[1] L'essentiel de cet article est tiré de Pierre-Olivier Arduin, Indéfendable pilule , *La Nef*, février 2009.

[2] José Maria Simon Castellvi, *Humanae vitae : una profezia scientifica*, Osservatore romano de langue italienne, 4 janvier 2009. Je remercie pour la traduction Marie et Gérard Renard de la Woomb-France pour l'enseignement de la méthode Billings.

[3] Pierre-Olivier Arduin, *Humane vitae, l'encyclique réhabilitée*, *Liberté politique* n. 42, septembre 2008. On lira avec profit dans le même numéro la contribution de Thibaud Collin, L'Église au secours de la raison .

[4] *Zenit*, 8 janvier 2009.

[5] *Osservatore romano*, 4 janvier 2009.
